



Compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2017

Date de convocation : 23 juin 2017

Présents : Christophe DELEVOYE, Maire, Florent ROCHEDY, Robert ROCHEBLOINE, Adjoints, Christophe CHAREL, Marc BOISSY, André SEIGNOBOS, Ginette SERPOLLET, Patrice BOGY, conseillers.

Absents : Christine CROS pouvoir à Ginette SERPOLLET, Sylvain MONTALAND pouvoir à Florent ROCHEDY, Julie SAVARY pouvoir à Patrice BOGY

Secrétaire de séance : Patrice BOGY

1- Compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2017

Approuvé à l'unanimité

2- Participation Fonds Unique Logement (FUL)

Le Département de l'Ardèche est en charge du pilotage et de la gestion du Fonds Unique Logement (FUL) lequel a pour objet principal de permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes rencontrant des difficultés.

Le Département sollicite la participation financière des communes pour un montant indicatif de 0,40 € par habitant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide de donner une participation financière pour un montant de : 87,60 € (0,40 € x 219 habitants)

VOTE : à l'unanimité

3- Frais fonctionnement psychologue scolaire

La psychologue scolaire basée à Lamastre, intervient entre autre sur la commune de Labatie d'Andaure auprès des élèves en difficultés. Pour assurer ses missions, elle a besoin de fournitures de bureau et surtout de tests psychologiques qui sont régulièrement à renouveler.

Cette année le budget prévisionnel est de 2 203,59 € TTC .

La commune de Lamastre sollicite une participation financière des communes en fonction du nombre d'élèves soit : **47,72 €** pour la commune de Labatie d'Andaure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ de verser une participation de 47, 72 € à la commune de Lamastre pour les frais de fonctionnement de la psychologue scolaire.

Vote à l'unanimité

4- Emploi périscolaire

En raison de la démission de l'agent chargée du périscolaire, un emploi sera créé à la rentrée de septembre 2017 pour assurer le service périscolaire et entretien des locaux.

Vote à l'unanimité

5- Tarifs périscolaire 2017/2018

Le conseil décide de ne pas modifier les tarifs soit :

105 € pour l'année pour **1^{er} enfant (après le 1^{er} février : 60 €)**

60 € pour l'année à partir **du 2^{ème} enfant (après le 1^{er} février : 30 €)**

65 € pour l'année service **cantine (après le 1^{er} février : 35 €)**

Vote à l'unanimité

6- Organisation rentrée scolaire 2017/2018

Les horaires du périscolaire seront de 7 H 30 le matin et 18 H 00 le soir

Vote à l'unanimité

La semaine de 4 jours a été adoptée par l'école et la commune, un courrier dans ce sens sera adressé à l'inspection de l'éducation nationale pour accord.

7- Divers